

DOSSIER DE PRESSE

Le 24 janvier 2022

Dépistage organisé du cancer du col de l'utérus

Lancement du programme en Meurthe-et-Moselle

En France, chaque année, 3000 nouveaux cas de cancer du col de l'utérus sont diagnostiqués et 1100 femmes en meurent¹. Pourtant, la plupart de ces cancers sont évitables grâce à l'action combinée de la vaccination contre les papillomavirus humains (HPV) et du dépistage par frottis cervico-utérin (FCU). Réalisé régulièrement à partir de 25 ans, **ce dépistage permet d'éviter 90% des cancers du col de l'utérus** par la détection et le traitement de lésions précancéreuses, sans entraver la vie de la femme.

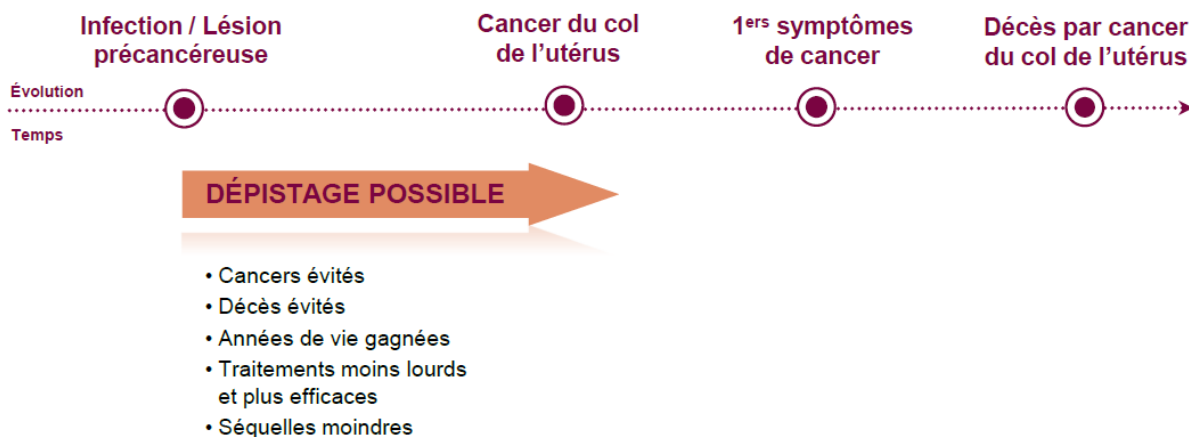
Le Plan Cancer 2014-2019 prévoyait de généraliser le dépistage organisé du cancer du col de l'utérus sur le territoire national. Au niveau du Grand Est, cinq départements sont couverts : les Ardennes, l'Aube, la Moselle, le Bas-Rhin et le Haut-Rhin. Il est prévu que le déploiement se poursuive sur les autres départements, notamment la Meurthe-et-Moselle début 2022.

La 16^{ème} semaine européenne de prévention et de dépistage du cancer du col de l'utérus, qui a lieu du 24 au 31 janvier 2022, est ainsi l'occasion pour la CPAM de Meurthe-et-Moselle, le Centre Régional de Coordination des Dépistages des Cancers (CRCDC-GE), l'Agence Régionale de Santé Grand Est et la Ligue Contre le Cancer de rappeler à toutes les femmes combien il est important pour elles de se faire régulièrement dépister et de communiquer sur la nécessité de la vaccination.

Prévenir grâce au dépistage du cancer du col de l'utérus

A quoi sert le dépistage ?

Dépister, c'est agir le plus tôt possible pour repérer d'éventuelles lésions précancéreuses, les surveiller ou les soigner et donc prévenir l'apparition d'un cancer.



¹ SPF, dossier thématique Cancer du col de l'utérus, 16 septembre 2019

Grâce au dépistage, **90%** des cancers du col de l'utérus peuvent être évités.

Qui est concerné par le dépistage du cancer du col de l'utérus ?

En France, ce dépistage est recommandé² aux femmes âgées de 25 à 65 ans, ayant eu au moins un rapport sexuel et sans antécédent d'hystérectomie totale :

- Entre 25 et 30 ans : **tous les 3 ans** (après 2 tests normaux à un an d'intervalle)
- Entre 30 et 65 ans : **tous les 5 ans** (après test normal à 3 ans du dernier examen cytologique)

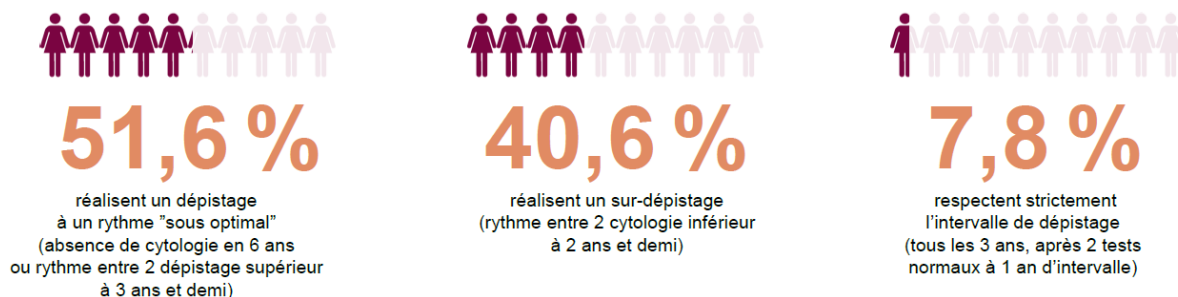
Quelle que soit la tranche d'âge concernée, l'examen est le même : un frottis cytologique.

Le prélèvement est identique, c'est le test de dépistage qui est différent.

Pour les femmes de 25 à 30 ans, un examen cytologique est recommandé tous les 3 ans. Cette fréquence passe ensuite à 5 ans pour les femmes de 30 à 65 ans (test HPV).

Pourquoi organiser ce dépistage ?

Dans 70% des survenues d'un cancer du col de l'utérus, on note une absence totale de dépistage ou un dépistage réalisé en dehors des intervalles recommandés³. Ainsi, parmi les femmes âgées de 25 à 65 ans⁴ :



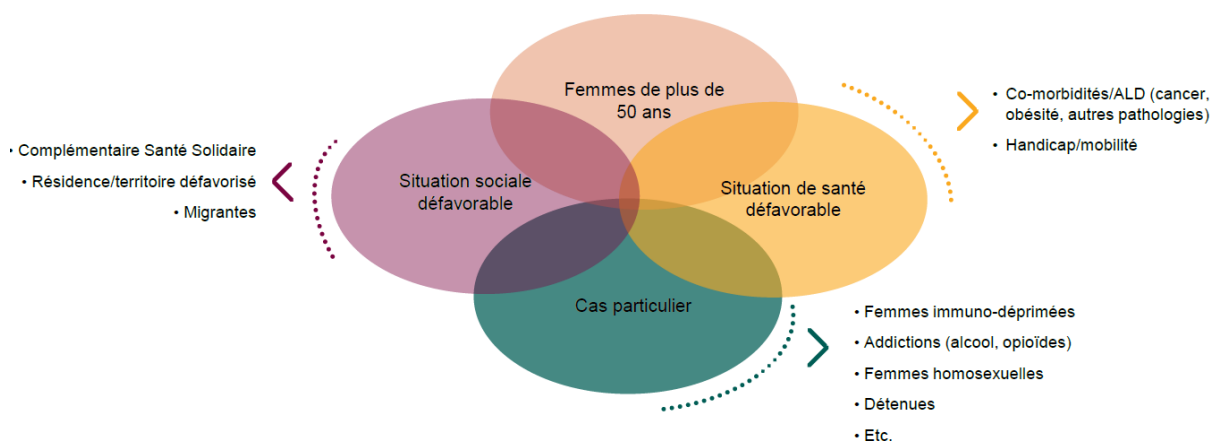
De même, le dépistage est moins fréquent à partir de 50 ans, en lien avec l'arrêt du suivi gynécologique, alors que l'âge médian lors du diagnostic est de 53 ans. Le recours au dépistage est également inégal en fonction des territoires.

² Source : Haute Autorité de Santé, « Évaluation de la recherche des papillomavirus humains (HPV) en dépistage primaire des lésions précancéreuses et cancéreuses du col de l'utérus et de la place du double immuno-marquage p16/Ki67 », Recommandation en santé publique, juill. 2019.

³ Source : D'après données non publiées EVE, région Alsace-Grand Est, INCa, 2017

⁴ Source : SPF, Géo données en santé publique, Taux de couverture du dépistage triennal du cancer du col de l'utérus par frottis cervico-utérin chez les femmes âgées de 25 à 65 ans standardisé sur l'âge Source : D'après les données de l'échantillon général des bénéficiaires, HAS, 2010

Enfin, certaines catégories de femmes sont davantage éloignées de cette mesure de prévention⁵.



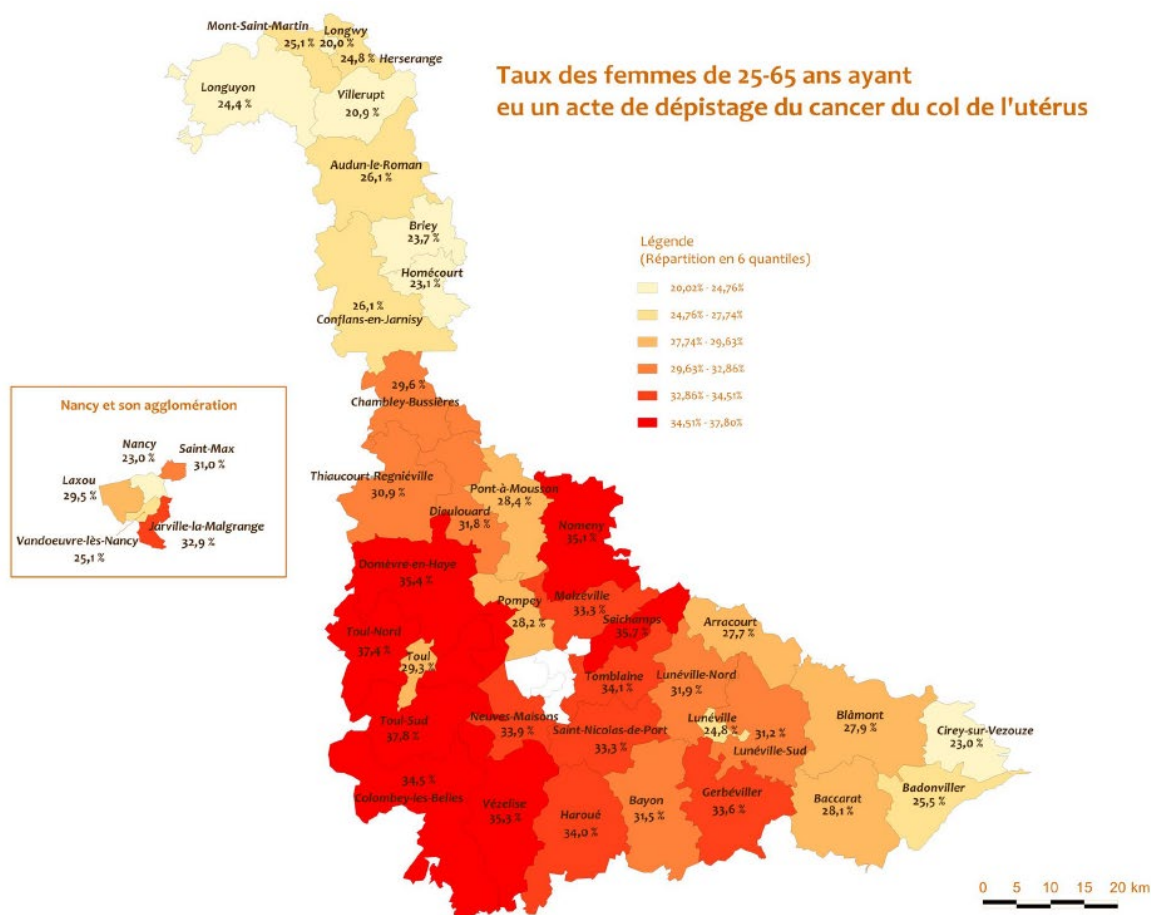
Les objectifs du programme national de dépistage organisé du cancer du col de l'utérus :

- 1) Réduire l'incidence et le nombre de décès de 30 % à 10 ans
- 2) Atteindre 80 % de taux de couverture dans la population cible
- 3) Réduire les inégalités d'accès au dépistage

⁵ D'après Barré et al., Caractérisation des femmes ne réalisant pas de dépistage du cancer du col de l'utérus par dépistage cytologique en France, BEH, 2017

Pourquoi organiser ce dépistage sur le département ?

En Meurthe-et-Moselle, le taux de couverture reste faible et présente une forte disparité selon les territoires⁶.

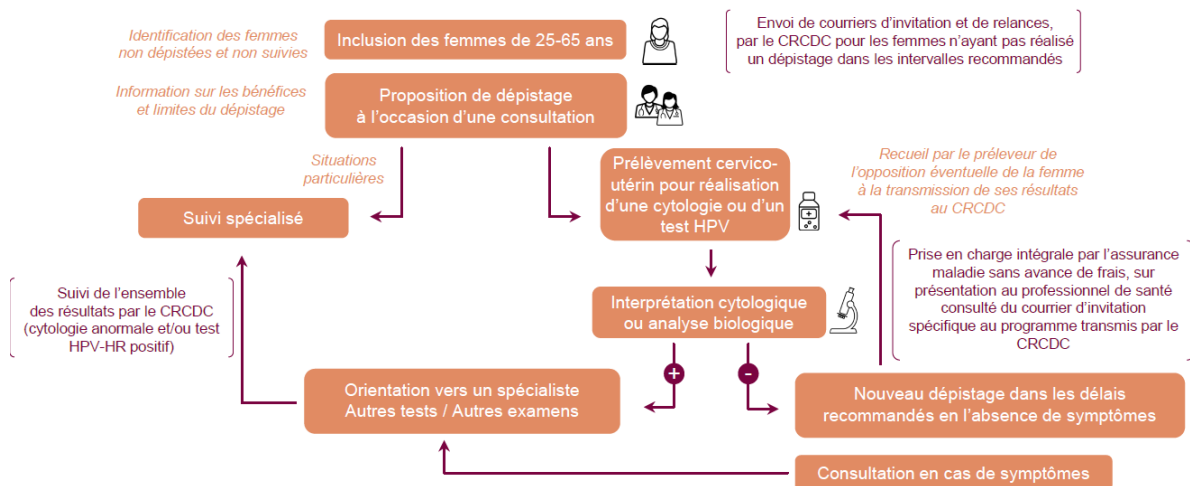


L'organisation locale du dépistage permet ainsi d'intégrer toutes les femmes asymptomatiques âgées de 25 à 65 ans du département ayant été invitées par courrier à participer au dépistage ainsi que celles suivies après avoir participé spontanément, y compris les femmes enceintes, les femmes ménopausées, les femmes vaccinées contre les infections HPV et les femmes à risque majoré nécessitant un suivi particulier (femmes immunodéprimées, femmes exposées au diéthylstilbestrol). Soit au total **plus de 180 000** femmes en Meurthe-et-Moselle concernées par ce dépistage organisé⁷.

⁶ CPAM de Meurthe-et-Moselle, chiffres assurés 2020

⁷ Données INSEE 2020

Comment s'organise le dépistage ?



Quelle prise en charge est proposée aux femmes concernées par ce dépistage ?

Le coût du dépistage comprend la consultation, le prélèvement et l'analyse du test de dépistage. Trois cas se présentent :

- Femmes invitées à participer par un courrier du CRCDC : prise en charge en intégralité sans avance de frais de l'analyse du test de dépistage par l'Assurance maladie. La consultation et le prélèvement sont pris en charge aux conditions habituelles par la CPAM de Meurthe-et-Moselle et leur complémentaire santé
- Femmes invitées à participer par un professionnel de santé : prise en charge de la consultation, du prélèvement et de l'analyse du test dans les conditions habituelles par la CPAM de Meurthe-et-Moselle et leur complémentaire santé
- Femmes bénéficiaires de la Complémentaire Santé Solidaire ou de l'Aide Médicale d'Etat : prise en charge intégrale de la consultation, du prélèvement et de l'analyse du test sans avance de frais et sans dépassement d'honoraires

Le programme de DO CCU mis en œuvre sur nos territoires par le CRCDC avec le soutien de la CPAM de Meurthe-et-Moselle, de l'Agence Régionale de Santé Grand Est et en partenariat avec la Ligue Contre le Cancer permet

- D'augmenter la couverture de dépistage par les invitations adressées aux femmes et les efforts de communication développés, l'implication de davantage de professionnels sur le terrain, des actions de mobilisation ciblées auprès des différents publics et en intégrant l'auto-prélèvement comme modalité de dépistage pour les femmes qui ne se font jamais dépister ou qui ne se font pas dépister selon le rythme recommandé**
- D'améliorer la qualité du dépistage en intégrant le test HPV en dépistage primaire, en diminuant le nombre de « perdues de vue » et en améliorant le suivi, en améliorant les bonnes pratiques (intervalle de dépistage, limitation du surtraitement)**
- De réduire les inégalités d'accès au dépistage par une diversification des lieux de prélèvement et des effecteurs et des actions ciblées en direction des femmes en situation de précarité**

Prévenir grâce à la vaccination anti-HPV

Parce qu'elle prévient jusqu'à **90%** des infections HPV à l'origine des cancers, la vaccination est recommandée pour les jeunes filles et garçons⁸ entre 11 et 14 ans, avec rattrapage jusqu'à 19 ans (dont les personnes immunodéprimées) et un rattrapage jusqu'à 26 ans pour les HSH⁹.

Comment faire vacciner son enfant ?

Qu'il s'agisse d'une fille ou d'un garçon, un médecin, un infirmier (sur prescription d'un médecin ou d'une sage-femme); un service de vaccination municipal ou départemental sont habilités à pratiquer cette vaccination. Le rendez-vous vaccinal pour le rappel dTcaP¹⁰, prévu entre 11 et 13 ans, peut-être l'occasion de réaliser une des doses du vaccin contre les HPV (entre 11 et 14 ans, seules deux doses sont nécessaires; entre 15 et 19 ans (rattrapage) : trois doses sont nécessaires).

Où en est-on aujourd'hui ?

Si la couverture vaccinale reste basse (23,9% à 16 ans en 2019), elle augmente légèrement depuis 2018. En plus de sensibiliser les mères de famille concernées par le programme de dépistage organisé du cancer du col de l'utérus, la région Grand Est mène un projet pilote sur 3 ans pour faire significativement progresser la couverture vaccinale.

A propos de l'Assurance Maladie

Depuis 75 ans, l'Assurance Maladie joue un rôle majeur au service de la solidarité nationale en assurant la gestion des branches Maladie et Accidents du travail et Maladies professionnelles du régime général de la Sécurité sociale. Afin de pouvoir protéger durablement la santé de chacun, à chaque étape de la vie, elle agit en proximité auprès de l'ensemble des acteurs, assurés, professionnels de santé, entreprises, institutionnels... et crée les conditions pour assurer collectivement la pérennité du système. Acteur pivot du système, elle œuvre au quotidien pour garantir l'accès universel aux droits et permettre l'accès aux soins, pour accompagner chaque assuré dans la préservation de sa santé et pour améliorer en permanence l'efficacité du système. Elle s'appuie pour cela sur l'expertise de ses plus de 80 000 collaborateurs, répartis sur l'ensemble du territoire au sein de la Caisse nationale et des 102 caisses primaires d'assurance maladie, des 16 directions régionales du Service médical, des quatre caisses générales de sécurité sociale (CGSS) et de la caisse de sécurité sociale (CSS) dans le cas de Mayotte, des 20 caisses d'assurance retraite et de la santé au travail (Carsat) et des 13 unions de gestion des établissements de caisse d'Assurance Maladie (Ugecam) qui partagent le même mot d'ordre au service de la santé de tous : AGIR ENSEMBLE, PROTÉGER CHACUN.

A propos du CRCDC Grand Est

Créé en 2019 par fusion des associations départementales de dépistage des cancers des antérieures Lorraine, Champagne-Ardenne et Alsace, le CRCDC Grand Est gère et coordonne le dépistage organisé du cancer du sein pour les femmes de 50 à 74 ans, le dépistage organisé du cancer colorectal pour les hommes et les femmes de 50 à 74 ans et le dépistage du cancer du col de l'utérus pour les femmes de 25 à 65 ans. Son ambition est de rendre le dépistage de ces cancers accessibles, le plus précocement possible à toutes les femmes et à tous les hommes de la région Grand Est éligibles. Dans le cadre du Dépistage du cancer du col de l'utérus (DOCCU), il mobilise les populations et les professionnels de santé pour lutter contre les inégalités de santé. Il assure le recueil de l'ensemble des résultats (cytologie, histologie et virologie), le suivi de l'ensemble des résultats (cytologie anormale et/ou test HPV-HR positif) et de la qualité des pratiques et du programme, la gestion des bases de données du programme et les expérimentations et recherches, propositions d'amélioration du

⁸ Haute Autorité en Santé 2019

⁹ Hommes ayant des rapports Sexuels avec des Hommes

¹⁰ Vaccin contre la diphtérie (D), le tétanos (T), la coqueluche acellulaire (Ca) et la poliomyélite (P).

programme. UN CANCER DÉTECTÉ TÔT PERMET DE MEILLEURES CHANCES DE GUÉRISON ET D'ÉVITER DES SÉQUELLES ET DES TRAITEMENTS LOURDS. En savoir plus : [CRCDC](#)

A propos de l'ARS Grand Est

Les Agences Régionales de Santé, créées en 2010, sont chargées du pilotage régional du système de santé. Elles définissent et mettent en œuvre la politique de santé en région, au plus près des besoins de la population en tenant compte des spécificités territoriales en lien avec les professionnels de santé, les usagers et les élus. Ses actions visent à améliorer la santé de la population et à maîtriser l'évolution des dépenses de santé en rendant le système de santé plus efficient.

L'ARS Grand Est a pour mission d'assurer, à l'échelon régional, le pilotage de l'ensemble du système de santé, en particulier :

- le pilotage de la santé publique
 - l'organisation de la veille et de la sécurité sanitaires, l'observation de la santé ;
 - l'anticipation, la préparation et la gestion des crises sanitaires, en liaison avec les préfets ;
 - la définition, le financement et l'évaluation des actions de prévention et de promotion de la santé.
- La régulation de l'offre de santé : elle s'exerce dans les secteurs ambulatoire, hospitalier et médico-social, pour mieux répondre aux besoins et garantir l'efficacité du système de santé.

Par sa place et son rôle, l'ARS constitue ainsi l'interlocuteur privilégié des acteurs publics, des élus, des collectivités locales, des professionnels de santé, des établissements de soins et médico-sociaux, et des associations.

En savoir plus : [Dépistages organisés des cancers | Agence régionale de santé Grand Est \(sante.fr\)](#)

A propos du Comité 54 de la Ligue contre le cancer

Le Comité de Meurthe et Moselle de la Ligue contre le cancer est une des 103 racines départementales qui constituent la Fédération "Ligue nationale contre le cancer". Cette dernière est une association loi 1901 reconnue d'utilité publique reposant sur la générosité du public et sur l'engagement de ses bénévoles et salariés. Les missions sociales conduites par le Comité 54 portent sur le soutien de la recherche nationale et interrégionale consacrée au cancer, l'aide et l'accompagnement des personnes touchées par cette maladie et leurs proches, la prévention, l'éducation à la santé et la promotion des dépistages organisés des cancers, la défense des intérêts des patients auprès des pouvoirs publics.

Contacts

CPAM de Meurthe-et-Moselle

Catherine COLLOVALD, chargée de Prévention et Education en Santé

catherine.collovald@assurance-maladie.fr

06 82 36 21 65

CRCDC Grand Est site de Meurthe-et-Moselle

Dr. Maurice TANGUY, Médecin coordonnateur

m.tanguy@depistagecancer-ge.fr

03 83 44 87 95

Agence Régionale de Santé Grand Est

Service presse : ars-grandest-presse@ars.sante.fr